ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 40103

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la proposition formulée dans le livre vert des états généraux de la presse écrite remis le 8 janvier 2009 consistant à réfléchir à la création d'un laboratoire des nouveaux médias. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre et les modalités d'application envisagées pour cette mesure.

Texte de la réponse

Une des propositions issues des débats des états généraux de la presse écrite, et plus précisément du pôle intitulé : « Le choc d'Internet, quels modèles pour la presse écrite ? », porte sur la création d'un laboratoire des nouveaux médias. Celui-ci aurait pour vocation de donner à la profession les moyens, et notamment l'expertise technique, de suivre, comprendre et analyser l'évolution des médias dans un contexte de développement de l'univers numérique. Cette proposition part du constat de la faiblesse des études de recherche et développement technologiques conduites dans le secteur des médias. En effet, les entreprises de presse ne s'impliquent pas assez financièrement pour lancer des études prospectives sur l'évolution de leur métier. Dans ces conditions, il est apparu nécessaire à certains participants aux états généraux de la presse d'envisager un lieu d'études et de réflexions sur les nouvelles technologies et leur impact sur le système et les modalités actuels de diffusion de l'information. Si un tel lieu devait voir le jour grâce à l'engagement des professionnels du secteur, il conviendrait de l'articuler avec les différentes initiatives en cours et notamment avec les travaux conduits par l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications du secteur de la presse ainsi que par certains laboratoires d'universités. Le Gouvernement ne peut que se féliciter de l'intérêt exprimé par les professionnels de la presse pour la recherche et le développement technologique et de leur souhait de travailler sur les évolutions probables liées à l'essor du numérique. Il ne peut que les encourager à poursuivre dans cette voie, en les invitant à s'intéresser aux initiatives prises par leurs homologues d'autres pays européens. Ce projet pourrait d'ailleurs s'inscrire dans le septième programme cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013) : « Bâtir l'Europe de la connaissance », dont un des thèmes est consacré aux technologies de l'information et de la communication. Une réflexion est actuellement engagée avec les professionnels afin d'envisager l'adossement du « laboratoire des nouveaux médias » souhaité par les états généraux de la presse à un projet de groupement d'intérêt scientifique « cultures et médias numériques » initié par le ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40103
Rubrique : Presse et livres

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE40103

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 429
Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3538